

Campagne nationale sur la complaisance

« Il n'y a pas de petite infraction »

Sommaire

- 1. Tuer la complaisance parce que la complaisance tue 3**
 - A. 9 accidents sur 10 ont pour origine une infraction au Code de la route
 - B. Il n'y a pas de petite infraction

- 2. Une campagne d'interpellation : « *il n'y a pas de petite infraction* » 4**
 - A. Deux films télévisés pour rappeler que la complaisance tue
 - B. Trois visuels pour dénoncer la gravité des petits arrangements avec la règle

1. Tuer la complaisance parce que la complaisance tue

Contrairement à une opinion largement répandue, les drames de la route ne sont pas le seul fait de grands infractionnistes prenant des risques excessifs. La plupart des accidents sont, au contraire, la conséquence d'une petite complaisance avec la règle.

A.9 accidents sur 10 ont pour origine une infraction au Code de la route

Les usagers doivent toujours garder à l'esprit qu'ils ne sont pas seuls sur la route et que tout écart avec la règle est dangereux pour soi-même ou pour les autres :

- une vitesse légèrement supérieure à la vitesse maximale autorisée,
- l'oubli du clignotant,
- l'absence du port du casque pour un motocycliste,
- la traversée de la chaussée par un piéton en dehors des passages réglementés,
- etc.

Ce sont, avec d'autres, autant d'infractions qui n'entraînent pas systématiquement un accident. Il demeure, **qu'à l'origine de chaque accident, il y a (presque) toujours une infraction (9 fois sur 10)** ; ainsi :

- si tous les conducteurs avaient respecté les limitations de vitesse, ce sont 950 vies qui auraient pu être sauvées en 2006 ;
- entre 7% et 8 % des accidents pourraient être évités si les conducteurs s'abstenaient de téléphoner en conduisant ;
- concernant les distances de sécurité, un conducteur sur quatre environ ne les respecte pas, et, dans des conditions de circulation dense, plus de la moitié des conducteurs sont en infraction ;
- si tous les usagers de voitures de tourisme avaient porté leur ceinture (à l'avant et à l'arrière), 424 vies auraient été sauvées en 2006.

B. Il n'y a pas de petite infraction

Le baromètre de la communication gouvernementale (Ifop avril 2007) indique un relâchement des comportements déclarés :

- 14% des personnes interrogées reconnaissent dépasser régulièrement les vitesses autorisées en ville (contre 12% en octobre 2006) et 28% se déclarent en infraction sur les routes nationales ;
- 22% des personnes interrogées affirment ne pas boucler leur ceinture "souvent ou de temps en temps" quand ils conduisent en ville ou pour une courte distance en dehors de la ville (+ 11 points). Ils sont 21% lorsqu'ils sont passagers à l'arrière de la voiture (+ 1 point) et 15% lorsqu'ils sont passagers à l'avant de la voiture (+ 4 points) ;
- 14% des personnes interrogées déclarent utiliser leur téléphone au volant ;
- 14% reconnaissent oublier de mettre leur clignotant.

Les prises de liberté avec la règle sont trop souvent considérées par leurs auteurs comme étant sans gravité. Or, s'affranchir des règles représente un danger pour soi ou pour les autres. **Chacun doit donc avoir conscience que derrière chaque règle, il y a un enjeu de sécurité. Il n'y a pas de petite infraction.**

2. Une campagne nationale d'interpellation : « il n'y a pas de petite infraction »

Quotidiennement, chacun d'entre nous est susceptible de commettre sur la route une infraction considérée comme sans gravité, au mépris de la sécurité des autres usagers de la route. Parce qu'il n'y a pas de petite infraction à la règle, les pouvoirs publics lancent une campagne de sensibilisation diffusée à compter du 14 octobre 2007 pour dénoncer les complaisances et rappeler que le strict respect de la règle par chacun est le plus sûr garant de la sécurité de tous.

A. Deux spots télévisuels pour rappeler que la complaisance tue

Deux films de sensibilisation sont diffusés sur les grandes chaînes télévisuelles nationales (départements d'outre-mer inclus) **du 14 octobre au 4 novembre 2007**. Ils prennent le parti de retenir les conflits d'usage les plus caractéristiques, entre automobilistes et usagers de deux-roues motorisés.

- Le premier film met en scène un automobiliste isolé « dans sa bulle » successivement en léger excès de vitesse, utilisant son téléphone portable puis oubliant son clignotant.
- Le deuxième film se focalise sur un cyclomotoriste qui s'affranchit de la règle : passage au feu orange, léger excès de vitesse, distance de sécurité trop courte.

Dans ces deux films, l'image suit la perception du conducteur au volant de la voiture et au guidon d'un deux-roues motorisé. Ce mouvement de caméra, « subjectif », vise à favoriser l'identification de chacun à l'automobiliste et au conducteur de deux-roues motorisé qui s'octroient des petites libertés avec les règles. Dans les deux cas, **la conséquence d'une de ces infractions est fatale.**

B. Trois visuels pour dénoncer la gravité des petits arrangements avec la règle

Une campagne d'affichage urbain est déployée dans 59 villes de métropole du 16 au 24 octobre 2007, ainsi qu'une campagne d'insertion presse dans 59 titres de la presse quotidienne régionale les 15, 16 et 18 octobre 2007.

Trois visuels montrent les conflits d'usage dont peuvent être responsables et/ou victimes les vélos, les scooters et les piétons. L'utilisateur responsable de l'accident a "juste", par complaisance avec la règle, commis une infraction qu'il croyait sans gravité. Aucune victime n'apparaît sur ces visuels, mais la mise en scène évoque le drame qui s'est produit. L'utilisation du « vous » dans le message renforce l'effet d'identification.

ANNONCEUR

**Ministère de l'Écologie, du Développement et de
l'Aménagement durables / Direction de la sécurité et de
la circulation routières (DSCR)**

Cécile Petit, Jean Panhaleux, Yves Rauch, Laurence Dudal,
Yannick Le Dû, Lorène Delagneau

AGENCE DE COMMUNICATION Lowe Stratéus

Directeur de création

Vincent Behaeghel

Équipe créative

Directeur artistique : Jocelyn Berthat
Concepteur-rédacteur : Philippe Lopez
Photographes : Cédric Delsaux
Réalisateur : Les Albert

Responsables agence :

Eric Zajdermann, Benoît De Laurens, Sophie Dauphin,
Charlie Bouchet, Dominique Cangioni